



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura Kronig (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires
Objet	Chargement des camions à St-Maurice – Domo II
Date	17.03.2011
Numéro	5.127

Ce postulat 5.127 s'inscrit dans le prolongement du postulat 5.089 et de la réponse que le Conseil d'Etat lui avait alors donné.

Le postulat présenté entre-temps par nos représentants aux Chambres fédérales (postulat 11.3177 "Sanierung des Gotthard-Strassentunnels. Auffangen des Lastwagenverkehrs am Simplon") a fait l'objet d'une réponse, dont les explications détaillées peuvent être trouvées sur le site internet de la confédération à l'adresse :

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/25669.pdf>.

De cette réponse des autorités fédérales, il ressort clairement que la Confédération considère que, pour un trafic évalué à ~10'000 poids lourds supplémentaires par an (soit une augmentation de l'ordre de + 13 % par rapport aux 79'000 camions ayant fréquentés l'axe du Simplon en 2010), l'établissement d'une chaussée roulante pour camions entre l'Italie et le Valais ne semble pas justifié et aboutira à une solution économiquement insupportable.

Pour ce qui concerne les futurs problèmes de trafic routier, le Conseil d'Etat est tenu largement informé des réductions de capacité qui vont être mises en place sur les diverses traversées alpines. Celles-ci vont démarrer dès 2013, avec la réduction de capacité sur la traversée du massif du Simplon (rénovation lourde du Tunnel de Crevaladossola (I), puis se poursuivra sur l'axe de la A2, avec les travaux prévus au tunnel du Seelisberg (dès 2016) et au tunnel routier du Gotthard (dès 2020).

S'agissant d'itinéraires routiers internationaux majeurs, intégrés aux réseaux des routes nationales et principales, la compétence dans ce type d'intervention est essentiellement du ressort de la Confédération, par le DETEC et les offices fédéraux concernés (OFROU et OFT). Sa Cheffe, Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard a déjà été informée par tous les cantons alpins de cette problématique.

Ainsi, dans le cadre de plusieurs récentes rencontres au plus haut niveau, le Chef du Département du DTEE a eu l'occasion d'indiquer les craintes de la population valaisanne quant aux perspectives d'un report significatif du trafic des poids lourds, telles que relayées par le présent postulat. En outre, le Conseil d'Etat, par ses services en charge du développement territorial, des routes et cours d'eau et des transports suivent avec attention l'évolution de ces différents volets d'un dossier complexe, impliquant plusieurs offices fédéraux, sous la Direction de la Cheffe du DETEC.

La Conseillère fédérale en charge du DETEC a clairement donné les assurances quant à l'attention qui sera apportée à ce dossier ces prochaines années. Il est vraisemblable que dès 2013-14, le DETEC mettra en place des structures d'accompagnement et d'information, de manière à s'assurer que les reports prévisibles de trafic qui seront nécessaires à moyen terme pour permettre l'assainissement et la modernisation d'infrastructures majeures de notre pays, n'entraînent pas des reports de trafic qui soient insupportables pour les populations riveraines. Les cantons concernés seront tenus régulièrement informés et seront associés en temps utile (probablement dès 2014-16) aux réflexions menées par le DETEC, ainsi qu'à la réalisation ultérieure des mesures qui seront préconisées et mises en place par la Confédération.

Il est proposé le rejet du postulat.

Sion, le 9 mai 2012